

Département  
de SEINE-ET-MARNE  
Canton de  
NEMOURS

COMMUNE DE MONCOURT-FROMONVILLE

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers en exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19  
Date de la convocation :  
16/03/2026

du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maxime LABELLE, Maire sortant.

Étaient présents : Séverine AUDAS, Virginie de ARAUJO, Victor DE SOUSA, Mégane FERREIRA, Cédric GÉRARD, Didier HENGY, Jean-Michel HOCHABAEFF, Maxime LABELLE, Annie LAZAM, Zacharie LECOMPTE, Hervé LINA, Françoise OLLIVIER, Roxane REMY, Corina RIZA, Ugo RODRIGUES, Katia SALMON, Arnaud STRICOT, Sébastien TOUYAROU

Étaient absents représentés : Anne DU PLESSIS représentée par Hervé LINA

Secrétaire de séance : Virginie de ARAUJO, auxiliaire : Léa BOSSON-WAVRANT

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2025 (article L2121-15 du code électoral)
2. Installation du nouveau conseil municipal
3. Élection du Maire
4. Détermination du nombre d'adjoints
5. Élection des adjoints

Monsieur Maxime LABELLE, Maire sortant, ouvre la séance à 19h.

**Désignation d'un secrétaire de Séance**

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Virginie de ARAUJO à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose de désigner Léa BOSSON-WAVRANT comme auxiliaire pour le secrétariat, le Conseil Municipal y est favorable.

Monsieur LABELLE, maire sortant indique reporter le point relatif à l'adoption du Procès-verbal du 16 décembre 2025 en fin de séance, une fois le nouveau conseil municipal installé.

Le conseil municipal y est favorable.

**1. Installation du nouveau conseil municipal**

Monsieur Maxime LABELLE, Maire sortant, ouvre la séance à 19h et a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessous, installés dans leur fonction :

Maxime LABELLE, Séverine AUDAS, Victor DE SOUSA, Virginie de ARAUJO, Didier HENGY, Roxane REMY, Cédric GERARD, Katia SALMON, Zacharie LECOMPTE, Mégane FERREIRA, Jean-Michel HOCHABAEFF, Annie LAZAM, Arnaud STRICOT, Françoise OLLIVIER, Ugo RODRIGUES, Corine RIZA, Hervé LINA, Anne DU PLESSIS, Sébastien TOUYAROU.

## 2. Élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Françoise OLLIVIER a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 18 conseillers présents.

Maxime LABELLE se déclare candidat à la fonction de Maire.

Arrivée de Katia SALMON à 19h05.

### N°2026-01 Objet : **Élection du Maire**

Françoise OLLIVIER rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné pour assesseurs Didier HENGY et Zacharie LECOMPTE.

#### **Résultat du premier tour de scrutin :**

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de suffrages obtenus

**Maxime LABELLE : 16**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'élection qui vient de se dérouler,

**Proclame Maxime LABELLE Maire**, qui est immédiatement installé.

## 3. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose à présent de procéder au choix du nombre d'adjoints.

### N°2026-02 Objet : **Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif global du conseil municipal, soit cinq adjoints au Maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune dispose, à ce jour de cinq adjoints.

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **par trois abstentions et seize voix pour des membres présents et représentés,**

**Fixe à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.**

## 4. Élection des adjoints

### N°2026-03 Objet : **Élection des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a désigné pour assesseurs Didier HENGY et Zacharie LECOMPTE.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres listes que celle qu'il conduit. La réponse est non.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée, à savoir : Séverine AUDAS, Didier HENGY, Virginie de ARAUJO, Jean-Michel HOCHABAEFF et Katia SALMON.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	16
Nombre de suffrages obtenus par la liste du candidat placé en tête :	

**Séverine AUDAS :** 16

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'élection qui vient de se dérouler,

**Dit** que les conseillers municipaux présents sur la liste citée plus haut sont proclamés adjoints et immédiatement installés,

**Dit** qu'ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Hervé LINA demande la parole. Il souhaite avoir une présentation du patrimoine foncier de la commune, des bâtiments, etc. Il souhaiterait également une réunion d'intégration dans l'équipe, afin de mettre en place une collaboration sur les différents dossiers. Il précise, afin de lever toute ambiguïté, que l'absence au conseil municipal de ce jour de Mme DU PLESSIS est dû à des raisons purement médicales.

Monsieur le Maire en prend note. Il en profite pour indiquer que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 27 mars.

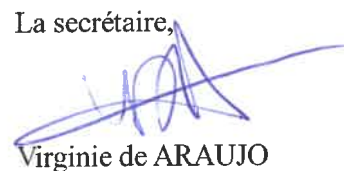
### **5. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2025**

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté, **par trois abstentions (Anne DU PLESSIS représentée par Hervé LINA, Hervé LINA, Sébastien TOUYAROU) et seize voix pour des membres présents et représentés.**

La séance est levée à 19h32.

Le Maire,  
  
Maxime LABELLE

La secrétaire,  
  
Virginie de ARAUJO

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 077-217703024-20260327-PV20260320-AU